INSTRUCTION
SUR
LES MOYENS DE S'ASSURER DE L'EXISTENCE
DE LA MORVE,
ET D'EN PRÉVENIR LES EFFETS.

Par PHILIBERT CHABERT, Directeur-général des Ecoles Vétérinaires.

Imprimé par ordre du Conseil exécutif provisoire, du 15 Frimaire, l'an second de la République, une et indivisible.

TROISIÈME ÉDITION.



DE L'IMPRIMERIE DES ADMINISTRATIONS NATIONALES.

150

LISTE

Des Elèves actuellement à l'Ecole nationale Vétérinaire d'Alfort, en état d'être employés, comme Artistes Vétérinaires, au service de la République.

1 Angot.	15 Rigot.
2 Aubery.	16 Godin.
3 Calmette.	17 Moreau.
4 Rué.	18 Hardy.
5 Lamy.	19 Hervouet.
6 Prulhot.	20 Grard.
7 Pranard.	21 Schemitte.
8 Gannat.	22 Philibert.
9 Planté.	23 Onfroy.
10 Boué.	24 Girard.
11 Thoulouse.	25 Verrier.
12 Bartherote.	26 Peigné.
13 Chabert.	27 Fil.
14 Lormiere.	28 Godine.

Certifié le présent Etat sincère & véritable, par moi Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, le 25 Frimaire de la seconde année Républicaine. Signé CHABERT.



INSTRUCTION

Sur les moyens de s'assurer de l'existence de la Morve, et d'en prévenir les effets.

ARTICLE PREMIER.

Signes auxquels on reconnoît l'existence de la Morve.

Les signes de la Morve ne sont pas toujours les mêmes ; ils varient souvent dans les différens individus, et surtout aux diverses époques de la maladie : on en distingue ordinairement trois, que l'on connoît sous le nom de 1er, 2e et 3e degré.

Signes du 1er degré.

Les signes qui annoncent le 1er degré sont :

1°. L'écoulement, par un nazeau seulement, d'une humeur blanchâtre et fluide, qui n'est bien sensible que lorsque l'animal a été exercé pendant quelque temps.

2°. L'engorgement et l'inflammation caractérisés par la rougeur de la membrane qui tapisse l'intérieur du nez, près de la partie, surtout, qui sépare les deux nazeaux.

3°. Le gonflement des vaisseaux sanguins de cette même membrane, qui sont presqu'inappercevables dans les animaux sains, surtout dans le repos.

4°. L'engorgement d'une ou de plusieurs glandes de la ganache, du côté du nazeau par lequel l'écoulement a lieu.

5°. Le poli, le brillant du poil, qui est dû au défaut de transpiration.

6°. Le bon état apparent de l'animal avec les signes précédens.

7°. La crudité et la transparence des urines.

Les signes de la Morve, produite par la communication, ne sont pas toujours les mêmes que ceux de la Morve qui provient de mauvais fourrages, d'exercices outrés, etc.

Dans le premier cas, c'est-à-dire dans celui de la communication, le flux est toujours plus ou moins copieux par un nazeau : tous les signes que nous venons d'indiquer, existent sans toux : dans le second cas, au contraire, une toux ou grasse ou sèche, accompagne la maladie, que précède le dégoût ou la tristesse.

Signes du 2e dégré.

Les signes du second degré sont :

1°. L'épaississement, la couleur jaune et verdâtre du flux, sa viscosité, son adhérence aux bords de l'ouverture des nazeaux.

2°. Le froncement et le retroussement de

la partie supérieure du bord de l'orifice du nazeau, par lequel l'écoulement a lieu.

3°. Enfin, la sensibilité des glandes engorgées et leur adhésion aux os de la mâchoire postérieure.

Signes du 3e degré.

Les signes du 3e degré sont :

1°. La couleur grisâtre ou noirâtre et la fétidité de la matière qui flue par les nazeaux.

2°. Les traînées de sang qu'on y apperçoit communément.

3°. Les hémorragies fréquentes de la membrane interne du nez.

4°. L'écoulement établi par les deux nazeaux à la fois.

5°. Les ulcères chancreux qui corrodent la membrane interne du nez.

6°. La sensibilité excessive des glandes tuméfiées, et leur plus forte adhérence à l'os de la mâchoire.

7°. La chassie des yeux ou de l'œil répondant au nazeau qui flue, lorsque le flux n'a lieu que par un seul.

8°. La tuméfaction de la paupière inférieure.

9°. Le boursouflement et le soulèvement des os du nez ou du chanfrein.

10°. Le dégoût, l'abattement, la toux, l'enflure des jambes et des testicules.

11°. Enfin, la claudication sans aucune cause apparente ; lorsqu'elle survient après les autres symptômes ci-dessus, elle annonce le plus souvent la fin prochaine du sujet.

Les signes qui viennent d'être indiqués ne

sont pas tous particuliers à la Morve; il en est plusieurs qui sont communs à d'autres maladies avec lesquelles il est très-dangereux et malheureusement trop ordinaire de la confondre.

Ces maladies sont la Gourme, la fausse Gourme, la Péripneumonie, la Morfondure et la Pleurésie.

L'écoulement par les nazeaux, d'une humeur plus ou moins épaisse; l'engorgement des glandes situées sous la ganache; les chancres sur la membrane interne du nez, sont des symptômes communs à plusieurs de ces maladies et à la Morve; mais ce qui les différencie essentiellement, c'est que dans la dernière, ces trois symptômes existent le plus souvent à la fois, ce qui n'arrive jamais dans les premières. Celles-ci sont toujours aiguës, inflammatoires, dès les premiers jours de leur invasion; elles ont le caractère le plus alarmant; elles parcourent leurs périodes en peu de jours; le flux, lorsqu'il existe, diminue peu-à-peu, le sang se dépure, les fonctions se rétablissent et l'animal guérit.

Celle-là au contraire ne parcourt ses périodes qu'avec une extrême lenteur; les signes qui l'annoncent ne s'agravent que par gradation; l'animal qui en est atteint paroît jouir de la santé la plus intègre, surtout jusqu'au deuxième temps; ce n'est que vers la fin de celui-ci, ou au commencement du troisième, que commencent ordinairement à se manifester extérieurement les lésions internes produites par cette maladie.

Ces caractères, et surtout le dernier, c'est-

des animaux inspectés. La gravité de chacun de ces symptômes en particulier, n'est pas toujours une raison pour condamner les chevaux. La tuméfaction très-forte d'une glande, toutes les autres parties étant saines, n'est pas ordinairement dangereuse : il en est de même des lésions de la membrane pituitaire, d'un œil, des paupières, etc. Lorsque l'une de ces parties sera affectée séparément, quel que soit d'ailleurs le degré d'intensité de cette affection ; mais on ne doit pas avoir la même sécurité, si l'on remarque une filiation dans la lésion de chacune des parties que nous avons examinées, et que cette lésion s'observe sur un seul côté de la tête ; c'est-à-dire, que si l'on rencontre les humeurs du globe de l'œil droit, par exemple, légèrement troubles, la paupière de cet œil boursoufflée, la membrane pituitaire du nazeau droit engorgée, et les glandes de dessous la ganache du même côté droit, tuméfiées, tous ces symptômes, quelque légers qu'ils soient d'ailleurs, doivent jeter dans la plus grande défiance, et faire regarder l'animal comme réellement affecté de la Morve. Et si à ces symptômes se joint un flux léger par le nazeau répondant au côté malade, il ne reste plus aucun prétexte de douter de l'état vicié de ce sujet. Il est encore plus irrévocablement perdu, si à tous ces accidens se joint l'exubérance de l'os du front ou du nez. Le froncement et la crispation de l'orifice des nazeaux indiquent toujours un flux très-ancien, cet état ne provenant que de l'irritation longue et continuelle qu'a produite sur la membrane pituitaire l'humeur de la Morve.

Il faut prendre garde que la plus grande partie des chevaux, quelque bien développée que soit la Morve, ne jettent presque pas dans le repos; cette circonstance doit déterminer l'Expert à un second examen. Il fera sortir l'animal; quelque légers que soient les symptômes qui l'auront frappé lors de son premier examen, il le fera trotter sous l'homme ou en main, pendant l'espace de 20 à 25 minutes. C'est après cet exercice, que le cheval étant agité et ses humeurs mises en mouvement, la matière de la membrane pituitaire et des sinus sortira par un ou par les deux nazeaux avec plus ou moins d'abondance; ce n'est qu'alors qu'il pourra juger par la qualité de cette matière, du degré de malignité de cette cruelle maladie. L'humeur qui fluera sera ou uniforme ou grumeleuse, blanche ou sanguinolente. Lorsqu'elle est blanche et uniforme, son caractère est moins mauvais que lorsqu'elle est grumeleuse et colorée; plus cette couleur approche de celle du sang, plus on doit redouter ses effets, relativement, d'une part, au degré de détérioration qui s'est opérée dans l'intérieur du sujet affecté, et de l'autre au dégré de malignité de la contagion dans les autres chevaux.

Ce dégré de malignité de la contagion sera encore relatif à la disposition des sujets qui auront été exposés à ses coups. Les suites de cette communication seront d'autant plus à redouter, que les chevaux seront plus jeunes, que leurs humeurs de gourme seront plus en mouvement, qu'ils pècheront par excès de maigreur, que leur tempérament sera plus

altéré ou vicié d'une manière quelconque ; que leur nombre sera plus considérable, que l'écurie qui les aura réunis sera plus étroite, et que le service qu'ils auront rendu exigeoit qu'ils fussent plus rassemblés et plus mêlés les uns avec les autres ; et ce n'est que par cette raison que la Morve fait des progrès aussi prompts et aussi étendus dans les Régimens, chez les Maîtres de Postes, et généralement dans toutes les écuries qui contiennent beaucoup de chevaux.

En résumant, l'Artiste ne doit condamner que les chevaux chez lesquels il se réunira plusieurs symptômes de la Morve : tels que le flux joint à la tuméfaction des glandes, le trouble des humeurs du globe, le gonflement de la paupière inférieure, le boursoufflement des os du nez ou du front.

Au défaut de ces derniers symptômes, le froncement de l'orifice des nazeaux ; et au défaut de l'un et de l'autre de ces derniers, les ulcérations de la membrane pituitaire suffiront, étant réunies avec la lésion des humeurs du globe et de la tuméfaction des glandes situées dans l'auge. En ce qui concerne le flux grumeleux par l'un des nazeaux, quand même il seroit le seul symptôme maladif ; il n'en faudroit pas moins condamner l'animal ; mais pour que ce jugement soit équitable, il faut nécessairement que ce flux n'ait lieu que par un nazeau ; car s'il avoit lieu par les deux, on pourroit présumer qu'il seroit le produit d'une vomique ou abcès dans les poumons, qui assez souvent, par le seul effort de la nature, s'ouvre, se vuide et n'a aucune suite fâcheuse.

Mais si ces symptômes ne subsistent pas avec les conditions que nous venons de décrire, l'Artiste regardera l'animal comme suspect seulement; il regardera aussi comme tels tous les chevaux dont l'examen le plus exact ne lui auroit fait connoître aucun vestige des symptômes décrits; parce que tout cheval qui a communiqué avec des chevaux morveux, doit-être regardé comme suspect, par la raison qu'il est impossible de savoir jusqu'à quel point les sujets sont susceptibles de ce virus, les effets qu'il peut produire dans ceux qu'il a pénétrés, et le temps qu'il peut mettre pour annoncer au-dehors son existence au-dedans. Tous ces effets variant dans les divers individus, ainsi que nous l'avons dit; formidables et mortels dans ceux-ci; peu dangereux et lents dans ceux-là; enfin, nuls dans le plus grand nombre.

Il est bien important dans l'examen qu'on fait pour s'assurer de l'existence de la Morve chez les particuliers, de ne pas perdre de vue qu'ils cherchent presque toujours à dérober leurs chevaux malades aux regards des Experts. Il y a plusieurs moyens de reconnoître cette soustraction, dont les suites ne sont que trop souvent funestes.

1°. On visite tous les lieux de la maison, propres à receller des chevaux, comme granges, étables, bergeries, toits, etc.

2°. On considère avec attention toutes les places de l'écurie; s'il y en a de vuides, on en examine bien l'état, où elles sont nouvellement nétoyées, et alors on doit soupçonner qu'elles ont été occupées par des chevaux infectés;

infectés ; ou elles ne sont pas nétoyées, alors on y trouve des traces évidentes de l'existence de cette maladie dans les animaux qui les occupoient ; le mur de face, les fuseaux et le montant du ratelier, les parois, tant internes qu'externes, de l'auge, sont couverts d'une couche noire, épaisse, quelquefois avec des teintes de sang; dans ce cas, on interroge les particuliers, et on reconnoît facilement, à leur embarrás, s'ils ont soustrait leurs chevaux; alors on doit regarder comme suspects, tous ceux qu'on trouve dans l'écurie.

ART. VI.

Manière de classer les chevaux affectés ou suspects.

QUOI QU'IL en soit, cet examen fait, l'Artiste fera trois classes de malades. La première sera composée de ceux chez lesquels la Morve sera entièrement déclarée, et qui seront dans le cas d'être abattus, conformément aux Ordonnances concernant cette maladie.

La deuxième classe sera composée des animaux qui n'auront que quelques symptômes de la maladie.

Enfin, la troisième, de ceux qui ne seront regardés comme suspects, que par rapport à leur commerce avec des chevaux morveux.

ART. VII.

Première Classe.

LES chevaux composant la première classe

étant reconnus décidément morveux, et irrévocablement perdus, seront abattus sans délai, conformément à l'esprit des Ordonnances.

L'Expert y procédera de la manière suivante: il prendra le signalement de l'animal; il en décrira le poil, ses nuances, ses marques, la taille, l'âge et les qualités; il procédera ensuite à l'abattage, qui doit se faire au bord de la fosse dans laquelle le cadavre sera enfoui. Il est plusieurs manières d'ôter la vie à l'animal, et le choix n'est pas indifférent. L'Artiste devant décrire et consigner dans son procès-verbal l'état dans lequel il trouvera les viscères, il importe que les parties intérieures ne soient ni offensées, ni altérées, qu'elles se montrent à ses regards aussi entières qu'il soit possible. La piqûre ou la section de la moëlle allongée, entre la première et la seconde vertèbre du col, doit être proscrite, en ce qu'elle produit des épanchemens sanguins dans le cerveau, des écchymoses dans le cervelet, et occasionne la vacuité de la sérosité renfermée dans les ventricules; il en est de même de cette ouverture énorme que les écarisseurs pratiquent au poitrail; ils ouvrent les gros vaisseaux et offensent les poumons et le cœur. L'insufflation de l'air expiré dans l'une des jugulaires, après qu'elle aura été ouverte, comme dans la saignée, est un moyen sûr de tuer l'animal, et qui n'est suivi d'autre changement, dans les viscères, que de la distension des parois du cœur et de globules d'air intercalés dans les globules sanguins des petits vaisseaux, du cerveau surtout. L'ouverture d'une ou des deux carotides, pra-

tiquée à la partie moyenne de l'encolure, n'est pas moins sure et moins facile : on laisse couler le sang sur la terre qui a été retirée de la fosse, et on a soin de l'enfouir avec le cadavre.

L'animal abattu par l'une ou l'autre de ces deux dernières méthodes, l'Expert procédera à l'examen des viscères de la manière suivante : la peau enlevée, il ouvrira l'abdomen par deux grandes incisions qui se croiseront dans leur milieu; après avoir examiné superficiellement le paquet intestinal et l'estomac, il les retirera de cette cavité, il les ouvrira dans toute leur étendue : ces parties renferment quelquefois une quantité prodigieuse de vers de toutes espèces, dont il importe d'avoir connoissance pour l'avantage des chevaux à préserver; il inspectera ensuite les autres viscères renfermés dans cette cavité; le foie, la rate, le pancréas, les reins et les autres parties ayant été visités extérieurement, seront ouverts et examinés intérieurement; cette opération faite, il ouvrira la poitrine, et, pour cet effet, il enlèvera toutes les vraies côtes d'un seul côté, en préférant cependant le côté répondant au nazeau malade ; les muscles intercostaux coupés entre chaque côte ; en dirigeant l'incision du sternum aux vertèbres dorsales, il les désarticulera du sternum, et il les fracturera près de leur articulation aux vertèbres dorsales ; le thorax ainsi ouvert, et les viscères qu'il renferme pouvant être examinés facilement, il les passera successivement en revue avant que d'en offenser aucun. La plevre, le médiastin, la surface extérieure des poumons, les glandes bronchiques, thorachiques, etc. ayant été

inspectées, et leur état décrit, l'Expert arrachera les poumons après les avoir détachés de la trachée-artère et des gros vaisseaux; il ouvrira les bronches depuis leur principe jusqu'à leurs dernières ramifications, et décrira exactement le vice dont elles pourroient être affectées. La trachée-artère sera également ouverte dans toute son étendue, depuis son insertion dans la poitrine jusqu'à son principe dans la bouche ; il examinera l'état de sa membrane intérieure, qui est très-souvent le même que celui de la membrane pituitaire ; de cet examen, il passera à celui de la tête ; les muscles qui la recouvrent enlevés, il s'armera d'un rogne-pied et d'un brochoir, il coupera et enlèvera avec précaution les os du crâne, du front et du nez, pour mettre le cerveau, le cervelet, les sinus frontaux, ethmoïdaux, zigomatiques, maxillaires et les fosses nazales à découvert; il les scrutera avec soin; et comme ces parties sont doubles, il comparera celles d'un côté avec celles de l'autre ; il ouvrira le cerveau; l'engorgement du plexus choroïde, l'eau contenue dans les ventricules, la laxité ou la mollesse des glandes pituitaire et pinéales l'engorgement des corps glanduleux du cervelet, l'hydropisie des ventricules olfactifs, enfin, la mollesse de la masse cérébrale, sont des accidents très-fréquents dans la Morve; ces parties doivent donc être examinées avec soin, et leurs lésions appréciées.

Toutes les parties du sujet, ainsi vues, examinées et décrites, seront enfouies, ainsi que le reste du cadavre, comme il est prescrit par les Ordonnances.

ART. VIII.

Deuxième Classe.

Animaux à traiter.

LES Chevaux composant la deuxième classe sont, ainsi que nous l'avons observé, ceux chez lesquels on a reconnu quelques symptômes de Morve; quoiqu'ils ayent paru à la suite de la communication des Chevaux de cette classe avec ceux de la précédente, on ne doit pas se croire en droit d'en conclure qu'ils soient toujours dus à cette unique cause; celle qui les avoit développés dans les premiers, a bien pu aussi les faire naître dans les seconds; nous avons reconnu en effet (Art. III.) plusieurs causes de la Morve : la mauvaise qualité des alimens, les fautes commises dans le régime, l'excès d'exercice, les écuries malsaines, etc. Il importe donc à l'Artiste d'examiner avec toute l'attention dont il est capable, toutes ces causes, et de voir s'il n'en existe aucune à laquelle il puisse attribuer le développement de cette cruelle maladie, par la raison que tant que la cause subsistera, il est impossible d'espérer la cessation de ce fléau, l'on doit au contraire s'attendre à le voir se renouveller sans cesse, quels que soient les sacrifices que l'on fera, et les moyens médicinaux que l'on mettra en usage pour en opérer l'extinction. Cette condition, dont l'importance est évidente, ayant été remplie,

l'Artiste réfléchira encore sur le genre de lésion que cette cause peut avoir occasionné; sa nature et sa durée, l'état des animaux sur lesquels elle a agi, doivent nécessairement donner lieu à des modifications dans le plan du régime et du traitement à prescrire; celui que nous allons tracer ici ne sauroit être convenable à toutes les circonstances qui peuvent se rencontrer dans tous les cas; mais les principes généraux que nous allons établir à cet égard, suffiront aux Artistes pour l'application particulière qu'ils sont dans le cas d'en faire.

ART. IX.

Soins et Régime.

FAITES panser les animaux deux fois le jour, et tenez-les dans la plus grande propreté.

Faites évaporer matin et soir dans l'écurie une chopine d'eau et autant de vinaigre mêlés ensemble; supprimez un tiers de la nourriture à ceux qui seront en bon état; n'en ôtez qu'un quart à ceux qui le seront moins; faites-les boire à l'eau blanche ou à l'eau pure, suivant qu'ils préféreront l'une ou l'autre de ces boissons; mais ne leur ôtez pas l'avoine, elle est préférable au son. Dans cette circonstance où il importe de ne pas affoiblir l'estomac, contentez-vous de ne la donner qu'aux deux tiers de la ration ordinaire; il seroit dangereux de les nourrir trop fortement, il suffit qu'ils soient entretenus dans l'état où ils sont. Ils ne doivent point travailler, mais seulement être promenés une demi-heure le matin, et autant le soir, lorsque le temps sera beau.

Le foin sera supprimé entièrement aux chevaux dont la poitrine sera foible, irritée, enflammée, et on substituera à la ration de ce fourrage, une botte de paille de la meilleure qualité : si les animaux la mangent mal, on y joindra une ou deux livres de bon foin : on mêlera un peu d'orge à leur avoine, ou on leur fera manger séparément ce grain, après qu'il aura été grué ou macéré dans un peu d'eau, pendant six à huit heures.

A l'égard des chevaux très-charnus, mous et d'un tempérament lâche, on ajoutera une jointée de féveroles à leur avoine. Cet aliment cordial et sudorifique opère le plus grand bien, il vivifie le poil et rétablit l'excrétion de l'insensible transpiration.

Art. X.

Traitement préservatif.

Il consiste, en général, dans la saignée et l'administration des délayans, des adoucissans, des béchiques et des incisifs donnés en breuvages ou sous la forme d'opiat; cette dernière forme est la moins avantageuse : l'eau chargée des substances médicinales par la décoction ou l'infusion, passant plus facilement et plus promptement dans le sang, agit plus sûrement : aussi l'opiat ne doit-il être préféré, qu'autant que l'animal refuse constamment d'avaler les liquides donnés avec la corne, ou qu'autant qu'une toux forte et opiniâtre suit la déglutition du liquide versé dans la bouche. Lorsqu'on est dans la nécessité de donner ces substances

avec une spatule, après les avoir incorporées dans le miel; il est à propos d'injecter plusieurs fois dans la bouche de l'animal, un liquide analogue aux poudres qui ont composé l'opiat, et dont le miel a servi d'excipient.

Faites prendre une chopine de décoction de vipérine, de bourrache et de chicorée sauvage, après avoir coupé cette liqueur avec partie égale d'eau de chaux première (*a*), et y avoir ajouté deux ou trois onces de miel commun et deux gros de sel de nître; donnez incontinent après, un lavement émollient fait d'une décoction de feuilles de mauve, à laquelle vous aurez ajouté deux onces de sel commun. Promenez l'animal pendant une demi-heure, faites-le étriller, bouchonner, brosser à fond, et faites-lui départir le tiers de la ration fixée

---

(*a*) On prépare ainsi l'eau de chaux première : prenez une livre de chaux vive, fraîchement cuite ou soigneusement préservée de l'air et de l'eau (ce qui se fait en prenant de la chaux encore chaude, dont on remplit promptement des bocaux que l'on a fait préalablement chauffer, et que l'on a bouché le plus exactement possible); mettez-la dans une terrine de grès; versez dessus douze pintes d'eau de rivière la plus pure, ou d'eau distillée que vous aurez fait chaufier; remuez le tout jusqu'à ce que toute la chaux soit délayée et éteinte; passez et filtrez ensuite dans une chausse; mettez la liqueur dans des cruches; emplissez-les et bouchez-les comme il faut, pour les garder. On doit remuer souvent la liqueur, car la chaux qui se dépose au fond du vase, peut s'échauffer au point de le faire casser. L'eau de rivière, l'eau de pluie et l'eau distillée, sont préférables à l'eau de puits, en ce que celle-ci contient souvent de la sélénite, et même du salpêtre, etc. Au reste, les vaisseaux dans lesquels on garde l'eau de chaux, doivent être soigneusement bouchés.

de fourrage; réitérez le soir, une heure avant que de donner à souper, le breuvage, le lavement, la promenade et le pansement de la main; continuez ce traitement pendant dix à douze jours, ce qui suffira, si vous avez la précaution de saigner l'animal à la jugulaire, et de lui tirer quatre livres de sang, ou deux pintes, mesure de Paris: ces proportions sont celles fixées pour un cheval de moyenne taille; vous aurez à augmenter les doses ou à les diminuer, suivant que l'animal sera de la grande ou de la petite espèce. Si la poitrine est délicate, enflammée et irritée, substituez l'infusion de fleurs pectorales, telles que celles de mauve, de violette, de pied-de-chat et de bouillon-blanc, aux plantes amères nommées ci-dessus.

Si la toux est grasse et que l'humeur bronchiale ait besoin d'être incisée, vous ne saignerez point, mais vous ferez usage de racine d'aunée, que vous donnerez en opiat, à la dose d'une demi-once, après l'avoir incorporée dans le miel, avec addition de deux gros de fleurs de soufre, et d'un demi-gros de kermès minéral; donnez par-dessus la décoction des plantes amères prescrite.

La saignée doit être encore proscrite dans les sujets qui ont des eaux aux jambes, qui sont d'un tempérament pituiteux, qui sont mous, etc. Ils exigent de plus, que le premier breuvage prescrit, soit aiguisé de deux gros de vitriol de mars, et autant de sel ammoniac; il est très-bon de leur passer un séton au poitrail, à moins que les eaux ne coulent abondamment, alors on se contentera

d'entretenir et de faciliter cet écoulement par des cataplasmes faits de mie de pain et d'eau, ou d'oseille cuite avec le vieux oing, ou le basilicum, ou les vésicatoires, etc.

Telles sont les nuances à observer dans la méthode préservative : il seroit inutile de nous étendre davantage sur cet objet, mais comme nous avons établi que les chevaux qui composoient cette classe, étoient affectés de quelques symptômes, nous allons prescrire ce qu'il est nécessaire de faire de plus à chaque animal, relativement aux symptômes particuliers qu'on lui reconnoît.

Si la membrane pituitaire est engorgée, on lavera et on bassinera la tête de l'animal, et sur-tout le chanfrein, avec de l'eau vinaigrée, sept à huit fois le jour; cette liqueur sera employée tiède pendant les quatre à cinq premiers jours seulement, on l'emploiera froide ensuite; on essuiera et on brossera toutes les parties mouillées, jusqu'à ce qu'elles soient entiérement sèches; on fera humer à l'animal, matin et soir, la vapeur de résine que l'on fera brûler sur une pelle chauffée au point de rougir, et on aura soin de couvrir la pelle et la résine d'un entonnoir qui rassemblera les vapeurs et les dirigera dans les nazeaux.

Si cette membrane est enflammée, on saignera l'animal au palais, entre les quatrième et cinquième sillons, avec le bistouri courbe ou la corne de chamois; on fera humer les vapeurs d'eau chaude vinaigrée, la tête du cheval et le vase contenant la liqueur, étant enveloppés d'une couverture capable de retenir ces vapeurs; on pratiquera de plus, les lo-

tions et ablutions d'eau vinaigrée prescrite ci-devant.

S'il y a flux par un ou par les deux nazeaux, on passera un morceau de sublimé corrosif au poitrail de l'animal : on préférera de le placer sur le côté du poitrail qui répond au nazeau par lequel l'écoulement a lieu ; s'il existe par les deux, on en placera un de chaque côté ; il sera de la grosseur d'une amande, enveloppé d'une toile très-fine et très-claire, fixée par le moyen d'un brin de fil ; on l'introduira au delà de la peau et dans l'épaisseur des muscles pectoraux ; on l'y laissera séjourner pendant trois à quatre jours, jusqu'à ce qu'il ait produit un fort engorgement ; on en fera l'extraction, et on fera suppurer le plus promptement et le plus longtemps qu'il sera possible la tumeur qu'il aura établie, soit en y passant un séton, soit en y appliquant les vésicatoires, soit en pansant avec le basilicum, le tout suivant que la suppuration sera abondante ou rare ; on lotionnera le chanfrein pendant quatre à cinq jours avec l'eau tiède vinaigrée, comme il a été indiqué précédemment.

Le lendemain du dernier jour de ces lotions, on frictionnera ce même chanfrein avec de la teinture de cantharides (*b*), et on le couvrira d'un large plumaceau qui en sera imbibé,

---

(*b*) Cette teinture se prépare ainsi : prenez une once de cantharides en poudre grossière, mettez-la dans une bouteille, versez dessus une livre d'esprit-de-vin, bouchez le vase, laissez en digestion sur les cendres chaudes pendant vingt-quatre heures, filtrez, exprimez et gardez pour l'usage.

et que l'on fixera par le moyen d'un bandage. L'effet de cette liqueur étant de produire vingt-quatre heures après son application, des vésicules sur la partie, de l'engorgement et de la suppuration, c'est un véritable vésicatoire dont il faut suivre l'effet; s'il est foible ou insuffisant, on en appliquera de nouveau; si au contraire il est trop considérable, on le modèrera par des lotions de lait tiède et par des onctions d'onguent populeum ou de beurre frais; la suppuration que ce médicament opère, dure huit à dix jours, et ce n'est que lorsqu'elle est bien établie, qu'on lave la partie journellement avec de l'eau tiède.

Il est une attention très-importante à avoir dans l'emploi de ce vésicatoire, c'est d'éviter d'en mettre près des yeux, et d'empêcher qu'il ne s'introduise entre les paupières et sur le globe, dans la crainte qu'il n'endommage l'organe et qu'il ne détruise même la vision; mais pour prévenir ces accidens, il ne suffit pas que son application soit éloignée de l'œil, il faut encore attacher l'animal avec deux longes, et de manière qu'il ne puisse frotter la partie contre les corps voisins, et étendre par cette action, le remède au delà des bornes qu'on lui a fixées.

Nous observerons que le flux par les nazeaux augmente pendant les effets de ce topique, et que ce n'est que lorsque son action est entièrement cessée, que le flux diminue et qu'il disparoît; mais cette disparition n'a pas lieu tout-à-coup, elle s'opère insensiblement et par degrés; d'autre fois le flux subsiste tel qu'il étoit, et il arrive encore (mais ce cas est

plus rare) que cet écoulement augmente, que le caractère de la matière qui le constitue, change, que de blanche, douce et homogène qu'elle étoit, elle devient rougeâtre, colorée, etc. Dans le premier cas, on passe quatre sétons sur la partie latérale de l'encolure répondant au nazeau malade; et si le flux a lieu par les deux nazeaux, on pratique la même opération du côté opposé; mais dans ce cas, il importe sur-tout, pour les chevaux fins et délicats, de la pratiquer en deux temps, c'est-à-dire, de ne procéder à l'insertion des sétons du second côté de l'encolure, que lorsque la suppuration sera bien établie sur la partie opposée; mais si le cheval est d'une tissure lâche, on peut, et il est même nécessaire, d'opérer sur les deux côtés à la fois. Ces sétons que l'on passe directement sous la peau, doivent s'étendre de la crinière à la jugulaire exclusivement; cette situation fait que la matière que ces corps étrangers établissent le deux ou le troisième jour, ne rencontre point d'obstacle dans son cours, qu'elle séjourne peu, qu'il est facile de la faire couler et de déterger à fond les ulcères qu'ils ont établis. Les effets des sétons sont, de susciter pendant les deux premiers jours une fièvre plus ou moins forte; cet état fébrile est bientôt suivi de la suppuration, et celle-ci de la résolution des glandes de l'intérieur de l'auge, et de la cessation du flux (*c*); lorsque cet effet n'a pas lieu, que le flux et

---

(*c*) Quelques personnes, très-instruites d'ailleurs, ont blâmé l'usage des sétons, qui ne leur ont présenté d'autres effets qu'une suppuration dégoutante, et selon

la tuméfaction des glandes subsistent, il est inutile de persister plus long-temps dans l'emploi des moyens curatifs quelconques, il faut nécessairement sacrifier les animaux au bout de deux décades de ces tentatives ; mais si l'évacuation dont il s'agit avoit opéré la résolution des glandes, et qu'il ne resta plus qu'un flux léger, on chercheroit à raffermir, à consolider la membrane pituitaire, et l'on y parviendroit par des raies de cautérisation tracées sur le chanfrein : elles seront dirigées longitudinalement de la partie supérieure du front au bout du nez.

On cautérise cette partie, comme on a coutume de le pratiquer, sur les jambes gorgées ou affoiblies. On trace par le moyen du cautère cutélaire, chauffé au point de rougir,

---

elles fort inutile. Sans doute, ils les auroient jugés plus favorablement, s'y elles avoient remarqué que la nature porte souvent d'elle-même sur des parties éloignées de la tête, l'humeur fixée sur la membrane pituitaire; nous avons observé que c'étoit presque toujours sur les faces latérales de l'encolure, que ces dépôts avoient lieu : de-là, l'indication de cette partie pour la place des sétons, l'irritation qu'ils établissent, calme presque toujours celle que l'humeur morbifique avoir causée sur la membrane pituitaire ; ils opèrent assez promptement la fonte des glandes engorgées, la diminution, et assez souvent la cessation totale du flux par les nazeaux ; effet qui suit ordinairement de très-près la fièvre que suscite leur insertion ; la suppuration qu'ils établissent, met bientôt fin à la fièvre, et dissipe tous les autres accidens produits par le vice morveux. Nous ne prétendons point assurer, au reste, que tous les chevaux affectés éprouvent des effets aussi heureux de ce traitement, mais nous pouvons assurer qu'un très-grand nombre lui ont dû leur guérison.

des raies longitudinales ; on les traverse par d'autres raies dirigées obliquement et de manière qu'il en résulte des losanges de dix-huit à vingt lignes de côté. Les effets du feu passés, il est extrêmement rare que la membrane pituitaire ne soit pas entièrement rétablie, et le flux absolument cessé. Dans le cas contraire, l'animal doit être mis au nombre des chevaux de la première classe, et sacrifié comme eux. Les lotions fréquentes des nazeaux, la propreté des rateliers, des mangeoires, des murs de face, sont d'une très-grande conséquence, pour éviter que la matière du flux ne se répande dans le sang par la voie de la déglutition ; l'omission de ces soins a très-souvent été la cause des progrès de la Morve et de son incurabilité.

Si les glandes de dessous la ganache sont tuméfiées, et que cette tuméfaction ne soit accompagnée ni d'adhérence, ni de douleur, on les brossera trois à quatre fois le jour, on les bassinera et on les lotionnera avec de l'eau tiède, on les frottera jusqu'à ce qu'elles soient sèches, et on les couvrira d'une peau d'agneau ou de mouton, la laine tournée du côté de la partie malade.

Si elles sont dures et adhérentes, on les recouvrira de cataplasmes émollients, faits de feuilles de mauves et de violettes cuites dans l'eau, qu'on renouvellera matin et soir, et que l'on continuera jusqu'à ce qu'elles soient ramollies ; alors on aura recours au traitement ci-dessus.

Si elles sont douloureuses, on emploiera ces mêmes cataplasmes, auxquels on ajoutera

une partie de feuilles de morelle ; la douleur passée, on les lavera, brossera et couvrira, comme il est dit dans le cas de leur engorgement simple ; mais il faut observer que la tuméfaction de ces glandes, lorsqu'elle est accompagnée de douleur, se termine assez souvent par la suppuration, sur-tout après un certain temps de l'usage des cataplasmes précédents ; lorsque cette circonstance, qui est très-avantageuse arrive, on ouvre la tumeur avec le bouton de feu, et on fait suppurer, le plus long-temps possible, l'ulcère qui en résulte, en le pansant journellement avec l'onguent basilicum. Nous ajouterons qu'il arrive quelquefois que la tuméfaction de ces glandes résiste à tous ces moyens, alors la douleur et la dureté étant dissipées, il faut avoir recours à la teinture de cantharides ; et dans le cas de son insuffisance, à la cautérisation, telle que nous l'avons indiquée pour le chanfrein.

ART. XI.

Troisième Classe.

Chevaux qui ont communiqué avec ceux attaqués.

LES Chevaux composant la troisième classe, ne devant être regardés comme suspects que parce qu'ils ont communiqué avec des chevaux affectés de morve, ils n'exigent pas un traitement aussi compliqué que les précédens ;

mais

mais, quelque simple qu'il soit, il y auroit le plus grand danger à le négliger, parce que l'on doit tout craindre des effets des particules du virus morveux, qui peuvent s'être introduites dans le sang, et circuler avec ce fluide; il est donc de la dernière importance de le dépurer par des médicamens capables d'augmenter les sécrétions et les excrétions.

Les substances médicinales, par le moyen desquelles on se propose de remplir cette indication, doivent être relatives à l'état des humeurs des sujets à traiter, et à la température de l'atmosphère dans les différentes saisons de l'année; la chaleur excessive affoiblit les solides, et donne au sang moins de consistance; le froid opère un effet contraire.

Dans le premier cas, on se contentera d'abreuver les animaux d'eau acidulée et nîtrée, c'est-à-dire, sur un seau de laquelle on aura mis un plein verre de vinaigre et fait dissoudre quatre gros de sel de nître. On aura l'attention de faire prendre ces substances en breuvages, partie le matin et partie le soir, à ceux des animaux qui refuseroient de les prendre volontairement; mais alors on ne les étendra que dans deux pintes d'eau, sur chacune desquelles on ajoutera encore deux onces de miel commun. Cette boisson ou ces breuvages seront continués pendant une quinzaine de jours; mais si la chaleur ou la sécheresse de l'atmosphère sont considérables, on les continuera pendant trois semaines, et même pendant un mois.

Ce traitement ne s'opposera pas au travail des animaux, mais il importe très-essentiel-

lement que celui qu'on en exigera soit au-dessous de leurs forces. Dans le second cas, on administrera tous les matins, à l'animal, à jeun, pendant dix à douze jours, une chopine d'eau de chaux première, avec addition d'un gros et demi, même deux gros d'alkali-volatil concret, suivant la force des sujets; au défaut d'alkali, on aura recours au sel ammoniac, mais la dose de celui-ci sera quadruple de celle du premier.

Ce traitement n'exige, ainsi que le précédent, aucun régime, et permet aussi qu'on se serve des animaux, surtout si le temps n'est ni trop froid ni trop humide; on observe cependant que ce remède poussant fortement à la peau ou aux urines, on doit tenir les chevaux couverts, et donner un peu de repos à ceux qui font de grandes déperditions par l'une ou l'autre de ces évacuations; on doit encore les brosser et les étriller au moins deux fois par jour.

ART. XII.

Procédé à suivre pour assainir les écuries, les équipages, etc.

Les précautions à prendre relativement aux écuries, aux équipages et à tous les ustensiles, qui ayant servi aux chevaux morveux, auroient pu se charger des particules du virus morbifique, sont toutes aussi importantes pour l'extinction du fléau de la Morve, que tout ce que nous avons prescrit jusqu'à-présent; en effet, les soins qu'on doit prendre des che-

vaux qu'on veut préserver, le régime auquel on doit les soumettre, l'administration des substances médicinales les plus propres à annuller en eux les effets de la Morve, seroient des moyens insuffisants, si l'on négligeoit ceux capables de mettre ces animaux à l'abri de participer de nouveau à l'influence des particules de ce virus.

On commencera : 1°. par retirer les chevaux qu'on veut préserver, des écuries qu'ont habitées les chevaux morveux. (On doit remarquer ici que c'est, en général, une précaution mal-entendue et insuffisante, de retirer les chevaux morveux d'avec ceux qui sont sains, que ce sont les derniers au contraire qui doivent être séquestrés).

2°. On décrépira les murs de face et les lateraux, et on les récrépira depuis le sol jusqu'à la hauteur de six pieds au moins.

3°. Les mangeoires et les rateliers seront démontés, rabotés à blanc et remis en place.

4°. Le plafond sera bien nétoyé ; on n'y laissera ni poussière, ni toiles d'arraignées, rien enfin qui ait pu se charger des particules virulentes.

5°. Le sol sera renouvellé à un pied de profondeur, s'il est en terre ; et pour cet effet, on jettera dehors et on enfouira toute la terre qu'on aura retirée pour en remettre de nouvelle.

Si l'écurie est pavée, et que le pavé soit fixé avec chaux et ciment, on se contentera d'y faire passer des torrents d'eau chaude, et de bien râcler les pavés, et surtout leurs interstices ; s'ils ne sont fixés qu'avec de la

terre, on les levera, on ôtera la terre, et on les replacera avec de nouvelle terre.

6°. Les barres seront planées à blanc, les billots brûlés, ainsi que les cordes qui portent les barres.

7°. Les têtières des licols et les longes de cuir seront lavées, râclées et passées à l'eau seconde; les longes de cordes, brûlées; les boucles et les anneaux passés au feu; on doit y passer aussi les anneaux des mangeoires; il est inutile de les retirer pour cette opération, un brandon de paille allumée suffit pour calciner les parties virulentes qui pourroient y être adhérentes.

8°. Les seaux et baquets seront râclés et lavés à l'eau bouillante; s'ils n'ont que peu de valeur, on les jettera au feu.

9°. On brûlera les éponges, les brosses et les manches des étrilles, qui seront elles-mêmes passées au feu, lorsqu'elles auront quelque valeur.

10°. Les époussettes et les sacs à avoine seront lessivés.

11°. Les mors de bridons, d'abreuvoir, de brides et de filets, ainsi que toutes les boucles et ardillons, seront étamés; les têtières, les rênes, les bricoles, seront râclées et lavées, puis passées à l'eau seconde et ointes d'huile grasse.

12°. On enlèvera les paneaux des selles; on en fera bouillir le crin dans une forte lessive de cendres de bois neuf; la toile de ces paneaux, celle du coussinet, ainsi que la basanne sur laquelle ils sont fixés, seront jettées au feu: le culeron sera renouvellé; les bou-

elles serviront après avoir été étamées ou passées au feu.

13°. Les courroies du porte-manteau, les étrivières, le poitrail, le porte-mousqueton, le porte-crosse et les contre-sanglons, seront lavés, râclés et passés à l'eau seconde, et à l'huile grasse.

14°. Les étriers seront passés au feu et bronzés.

15°. Les fontes seront lavées, râclées et passées à l'eau seconde.

16°. Les sangles qui seront bonnes, seront lessivées, et les boucles étamées.

17°. Les feutres seront renouvellés, ainsi que les trousses-étriers; la housse et les chaperons seront lavés, et leur toile lessivée, ou renouvellée si elle est en mauvais état; enfin on réparera à neuf toutes les attaches et les coutures.

18°. On aura pour règle générale de passer au feu, et d'étamer ou bronzer tout ce qui est en métal, de lessiver tout ce qui est en toile; de râcler, laver, passer à l'eau seconde et à l'huile grasse toutes les parties de l'équipage faites avec du cuir; et de blanchir au rabot tout ce qui est en bois.

19°. Enfin, on joindra à toutes ces précautions, celle de parfumer les écuries avec le parfum suivant:

Mettez dans une terrine de grès non vernissée une livre de sel marin ou de cuisine; posez cette terrine sur un fourneau plein de charbons allumés; portez-le dans l'écurie que vous voudrez désinfecter, et dont vous aurez ôté ou éloigné toutes matières combustibles;

remuez le sel avec un bâton, pour qu'il ne se grumele pas : lorsqu'il sera échauffé à ne plus pouvoir y souffrir les doigts, vous verserez dans la terrine promptement, mais avec précaution, une demi-livre, ou environ, de bon acide vitriolique, ou huile de vitriol; vous vous retirerez sur le champ pour ne pas respirer la vapeur blanche et très-abondante qui s'élève du mélange; fermez exactement les portes et les fenêtres, et ne rentrez que lorsque les vapeurs seront entièrement cessées. Si l'écurie est grande, on fait la même opération en deux ou trois endroits à la fois, en mettant les doses moindres.

Si on ne peut se procurer d'huile de vitriol, on se bornera à parfumer avec du vinaigre, dans lequel on aura mis des baiesde genièvre, et qu'on fera évaporer sur des charbons ardents, ayant soin de tenir également les portes et les fenêtres fermées pendant tout le temps que durera la fumigation : on la répêtera matin et soir pendant quatre à cinq jours; on peut aussi faire cette fumigation avec toutes les plantes aromatiques quelconques qui seront les plus communes.

Toutes ces précautions prises, on laissera sécher les écuries avant d'y remettre des chevaux. Le temps nécessaire pour cette exsication, doit être relatif à la saison, ainsi qu'au genre d'enduit dont on se sera servi pour récrépir les murs.
